

SOMMAIRE

- 04 Présentation du budget 2023
- 05 Budget suite / CCAS / Mutualp / Job d'été
- 06 Travaux : l'école est finie
- 07 PLUI: concertation modif. 2
- 08 Collecte textile
- 09 Nids frelons asiatiques
- 10 ASA: Association Syndicale "L'Argentière à l'Echaillon" / PPRi Drac: conclusion enquête publique
- 11 Parc du Vercors : Enquête publique
- 12 Le BAFA à partir de 16 ans
- 13 Devenez accompagnant d'élèves en situation de handicap! / Achetez un vélo avec la prime de convertion
- 14 EPGV: Stage de Yoga / Club canin: Concours d'Agility
- 15 Club montagne et escalade
- 16 17 18 Ca s'est passé!
- 19 Expression politique

AGENDA

Atelier écriture (maternelle au CP/CE1) à la médiathèque les mercredis : 5, 12, 19, 26 avril de 16h30 à 17h30

Mercredi 12 avril de 16h30 à 17h30 en mairie Permanence MUTUALP sur rendez-vous

Samedi 22 avril de 10h-13h et/ou 14h-17h salle des fêtes Stage yoga & printemps sur inscription avec l'EPGV

Samedi 22 avril de 08h -17h Concours d'agility canin au CCSMV

Collecte textile du 24 avril au 4 juin organisée par la "Metro" Contenair de dépôt sur parking de l'école

Mercredi 27 avril à partir de 14h, salle du conseil Après-midi "Goûter d'Antan" organisé par le CCAS Réservé au 70 ans et plus

3ème salon du modélisme organisé par NFM 38, Espace Poly'sons à Noyarey Samedi 29 avril de 10h00 à 18h00 Dimanche 30 avril de 09h à 18h00

PERMANENCES CONSEILS

ARCHITECTE CONSEIL

1er vendredi du mois de 13h30 à 17h00 RDV auprès du secrétariat mairie

AVOCAT CONSEIL

1er mercredi du mois de 14h30 à 16h30 RDV auprès du secrétariat mairie

MUTUALP

RDV auprès de Mr Falconnet au 06.16.24.92.28 Mail : mutualp-communales@mutualp.fr



CNI (Carte Nationale d'Identité) / PASSEPORT
 Contacter la mairie pour les modalités de demande et d'obtention.

• PUBLICATION NAISSANCE

Lors d'une naissance, les parents remplissent un imprimé pour la déclaration à la presse auprès du service d'état civil du lieu de naissance de leur enfant. La mairie de Veurey-Voroize réceptionne ce document et en fonction de la volonté des parents nous faisons paraître ou pas l'annonce dans le bulletin municipal.

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune veurois(e) doit OBLIGATOIREMENT se faire recenser au cours du mois de ses 16 ans. Il ou elle doit se présenter à la mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille de ses parents



ETAT CIVIL

• NAISSANCES:

BEN AZOUZ Ratiba et Nour, nées le 16/02/23 à LA TRONCHE (38)





Directrice de la publication :

Pascale Rigault

Graphisme et mise page :

Philippe Heraud

Rédaction:

Mairie, GAM et associations.

Images et illustrations:

Photothèque mairie, Canva, Adobe Stock.

Imprimeur:

Press Vercors Imprimerie



38160 St Sauveur



Imprimé sur papier 100% recyclé

Déposer articles et photos dans la boite mail suivante :

articles@veurey.fr

Date limite d'envoi des fichiers pour le n°96 de Mai :

Lundi 24 Avril



Le budget ... un outil au service des choix politiques

Notre budget pour 2023 a été voté le 27 février, à l'unanimité. Il s'agit d'un budget à l'articulation entre deux trains d'investissement. Entre 2020 et 2023 : extension du restaurant scolaire, réhabilitation de la cure, construction d'une maison de santé, construction d'une chaufferie bois et réhabilitation de l'école élémentaire. Ces projets avaient été imaginés et préparés par l'ancienne équipe municipale et ont été concrétisés, dans la continuité, avec l'équipe actuelle.

De maintenant à 2026 : les autres projets annoncés dans notre programme (extension de notre cimetière, mise en place progressive de la vidéo surveillance, aménagement des espaces autour du stade) et les projets liés à l'évolution des besoins de services publics (extension de notre crèche, rénovation thermique des bâtiments municipaux)

Tout cela sans perdre de vue les investissements d'entretien de notre espace public (embellissement du village, éclairage public).

Concrètement, ces investissements sont possibles parce que les dépenses des services municipaux restent contenues malgré les hausses des coûts de l'énergie et l'inflation, parce que nous avons toujours maîtrisé l'endettement de la commune et parce que notre commune se développe à un rythme raisonnable, augmentant nos recettes mécaniquement.

Ainsi en 2014 la commune dégageait 800 000€ pour investir, et, en 2022 ... 742 000€.

Rappelons aussi que nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition de la commune depuis 2006.

Enfin la capacité à rembourser notre dette est de moins de trois ans ce qui est bien mieux que les communes autour de nous et bien mieux que la moyenne des communes françaises de même taille.

Mais finalement, réaliser un bon budget n'a de sens que si cela sert l'intérêt général.

Nous pensons que c'est le cas, au vu des réalisations passées, en cours et à venir. Nous voulons permettre à nos habitants de bénéficier d'un cadre de vie agréable et de services publics adaptés.

Nous voulons aussi que notre commune soit attractive particulièrement pour les jeunes familles afin de rester dynamique.

Nous voulons qu'elle soit douce pour les personnes fragiles et âgées.

Nous voulons qu'elle attire les entreprises dans sa zone d'activité, source d'emplois. Nous voulons qu'elle améliore son bilan carbone, bon pour la planète et source d'économies.

Nous voulons qu'elle soit sécurisante pour tous.

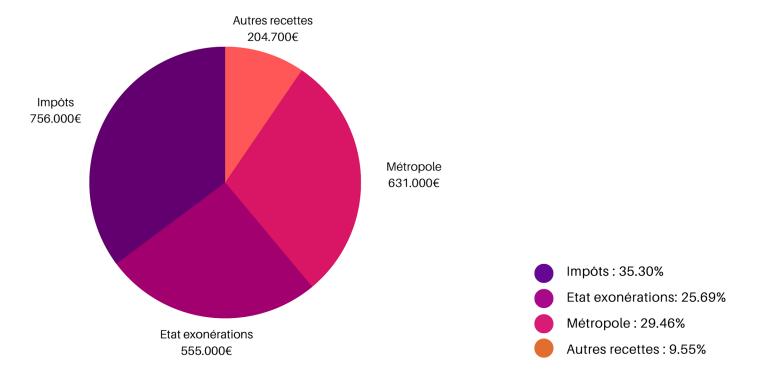
Nous voulons enfin préserver son caractère de village.

Philippe MONIER

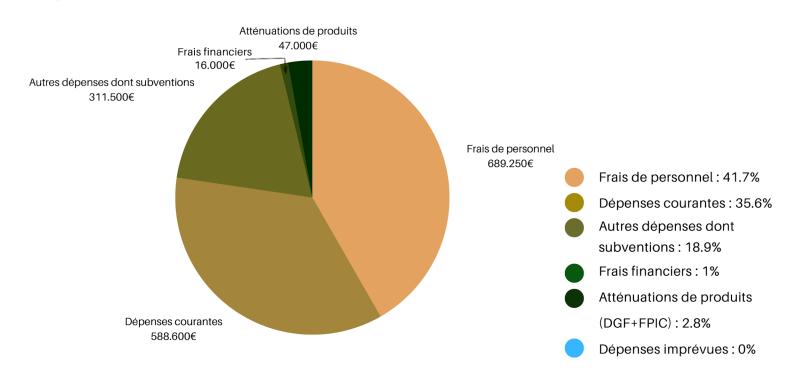
BUDGET PRIMITIF 2023, VOTÉ LE 27 FÉVRIER:



- + 2 141 700€ de recettes de fonctionnement.
- 1 636 350€ de dépenses de gestion.
- 16 000€ de remboursement de dette (frais).
- 238 000€ de remboursement de dette (capital).
- = 251 350€ d'épargne nette.
- Répartition des recettes de fonctionnement 2023 sur un total de 2 141 700 €



Répartition des dépenses de fonctionnement en 2022 sur un total de 1 636 350 €





Remboursement de la dette en 2023 :

Cette année, nous rembourserons un prêt relais de 200 000 € en plus de l'annuité habituelle de la dette pour nos deux emprunts fixes.

Ainsi, en section de fonctionnement nous dégageons une épargne nette (ou capacité d'investissements) de 251 350 € qui va abonder notre section d'investissements



Section d'investissements : recettes + 1 926 290 €

| FCTVA et taxe d'équipement : | +321 000 € |
|---|------------|
| Nouvel emprunt fixe : qui correspond à l'achat du terrain pour l'extension de la crèche | +550 000 € |
| Épargne nette 2021 : | +251 250 € |
| Reports de l'année précédente 2021 : | +803 940 € |

Section d'investissements : dépenses + 1 926 290 €

| Remboursements d'investissements « ouvrages d'art de voirie » à la Métropole | 75 900 € |
|---|-----------|
| Logiciels, sites internet | 22 500 € |
| Matériel services techniques | 45 900 € |
| Matériel services administratifs et matériel d'entretien des locaux | 39 500 € |
| Réparations sur bâtiments publics | 57 000 € |
| Études et aménagements de voirie | 30 200 € |
| Éclairage public | 40 000 € |
| Embellissement et cadre de vie | 215 820 € |
| Réhabilitation de la Cure : reliquats de paiement | 22 000 € |
| Aménagements des écoles : travaux dans les cours, matériel informatique et mobilier | 359 600 € |

CCAS



Un mot pour remercier les 145 personnes qui ont bien voulu prendre le temps de répondre au questionnaire concernant l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux).

Dans les prochains mois nous essayerons de répondre au mieux à toutes vos attentes et interrogations.

MA MUTUELLE SANTÉ COMMUNALE

La santé de tous, un bien précieux Parce que nous avons tous droit à la santé!

Pour une étude personnalisée, prenez rendez-vous à la permanence qui se tiendra en Mairie de Veurey-Voroize le :

> Mercredi 12 avril 2023 Permanence sur rendez-vous en appelant au 06 16 24 92 28





- 3 postes à pourvoir
- · Contrats de 2 semaines

Tu as entre 16 et 18 ans et tu habites sur la commune.
Postules en envoyant ton CV et ta lettre de motivation à la mairie avant le 10 juin.

L'ÉCOLE EST FINIE !!!

Non ce n'est pas les vacances, mais comme pour la chanson, l'heure de la sortie du projet a bien sonné!

Après presque 3 années de chantier, l'école élémentaire et ses abords, ainsi que la chaufferie bois sont achevés et tout semble fonctionner pour le mieux au grand plaisir des enseignants, des enfants et de leurs parents.

Nous sommes encore dans la période de garantie, mais à priori tous les petits problèmes soulevés lors de la réception des travaux ont été levés. C'est aussi avec plaisir que l'on constate que le parking est maintenant bien utilisé et que les parents ont bien pris l'habitude de ne plus stationner devant l'entrée de l'école. Le carrefour avec la RD3 sera aménagé en 2024 avec les services voirie de la Métro pour à la fois le sécuriser et le rendre plus paysager.

Il reste encore toutefois le city parc sur lequel les accessoires et les marquages au sol devraient être posés début avril lorsque les températures deviendront compatibles avec la nature des revêtements.

Lorsque tout aura été terminé, nous laisserons l'accès libre (mais interdit aux 2 roues à moteur) à cet espace de jeux et de détente, en espérant que les équipements et le voisinage seront respectés.







CONCERTATION MODIF 2 PLUI



Le document central de l'aménagement de notre territoire

En France, il n'est pas possible de construire ce que l'on veut, où l'on veut, et heureusement...! Il existe des règles qui encadrent l'occupation des sols et les constructions. Sur notre Métropole ces règles sont regroupées dans un document unique: Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou PLUI. Le PLUI n'est pas un document figé, bien au contraire! Il doit pouvoir s'adapter à l'actualité des projets, aux nouveautés règlementaires et plus encore aux grand enjeux auxquels notre territoire fait face. Le PLUI est donc amené à évoluer régulièrement.

Un document complet... et complexe!

Le PLUI est un document complet et complexe ...! Et pour cause, il doit proposer à la fois un cadre cohérant pour les 49 communes de la Métropole, tout en s'adaptant aux spécificités de chaque situation et de chaque territoire.

Le PLUI c'est plus de 500 documents, comprenant plus de 600 plans et représentant près de 3m3 de papier!

Alors pour le modifier, c'est tout un chantier.

La modification n°2, c'est ainsi près de 300 points allant de petits ajustements mineurs propre à un seul quartier, à des évolutions plus significatives impactant tout le territoire. Face à toutes ces informations, il n'est pas aisé de se faire une idée.

Bien comprendre pour contribuer au mieux Pour autant, l'évolution d'un document aussi important ne peut se faire sans les habitants, les acteurs du territoire et les usagers. Fidèle à ses engagements participatifs, la Métropole souhaite associer largement métropolitaines et métropolitains.

Alors pour vous guider, la Métropole met en place une démarche de concertation dont l'objectif est de vous donner toutes les clefs pour contribuer:

- Pourquoi le PLUI existe-t-il?
- Sur quel territoire s'applique-t-il?
- · Qu'encadre-t-il et que n'encadre-t-il pas?
- Quels sont les grands objectifs qui ne peuvent être modifiés?
- Que peut-on modifier et que modifie-t-on à l'occasion de cette modification n°2?

Ça vous intéresse? Venez participez!

En ligne: sur

https://metropoleparticipative.fr/

En papier : dans des registres installés dans chaque mairie du territoire

A l'occasion d'une réunion publique :

Le mardi 02 mai à 18h30 :
à la mairie de Saint-Egrève



RAPPEL: ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET VÉGÉTATION

Chaque année, le service de collecte des déchets de la Métropole rencontre de nombreuses difficultés pour effectuer le ramassage des poubelles à cause d'une végétation qui déborde le domaine public. En effet, une végétation mal entretenue peut gêner, voire empêcher le passage des camions poubelle. Elle peut également générer la dégradation du matériel et blesser les agents.

Le service de collecte des déchets fait donc appel à votre plus grande vigilance, pour que ces désagréments ne se produisent pas. A l'approche du printemps, merci d'anticiper la taille de vos arbres et haies en limite de la voie publique, conformément au Règlement de Collecte intercommunal de Grenoble Alpes Métropole qui stipule que :

« La garantie des conditions de réalisation du service de collecte dépendent en partie du gestionnaire des espaces privés ou publics, qui doit assurer l'élagage de la végétation en cas de gêne pour la circulation... » (partie 9.4).

Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident venait à se produire.

Le service de la collecte vous remercie d'avance pour votre collaboration. »

COLLECTE TEXTILE





En 2015 celles-ci contenaient encore en moyenne plus de 7 kg de textiles par habitant et par an, qui ont été incinérés alors qu'ils auraient pu être réemployés ou recyclés. Le schéma directeur déchets a pour ambition de réduire cette quantité à 2 kg à l'horizon 2030.

A cet effet, des opérations ponctuelles de collecte des textiles sont proposées depuis 2018 par la Métropole aux communes de son territoire, avec l'installation de conteneurs éphémères sur l'espace public durant 6 semaines, à raison de 2 campagnes par an.

Les quantités de textiles collectées auprès des 42 communes (94 conteneurs installés) s'élèvent à 66 tonnes, soit près d'une tonne/conteneur sur 6 semaines,

425 kg ont été collectés sur la commune de Veurey Voroize à l'automne. Un peu moins qu'au printemps 22 (tendance générale observée au-delà de notre territoire métropolitain). Pour mémoire, 600 kg collectés au printemps 22.

La prochaine et dernière opération de collecte éphémère, se déroulera au printemps, du 24 avril au 4 juin 2023 Il s'agira de la dernière opération de ce type, compte-tenu de l'évolution prochaine du dispositif métropolitain de collecte des textiles.

En effet, si ce dispositif donne de bons résultats (près de 200 tonnes de textiles collectées sur les deux dernières campagnes, 42 communes partenaires à ce jour), la Métropole souhaite amplifier la dynamique, de manière à répondre aux enjeux suivants : capter davantage de textiles, proposer un service plus pratique et qualitatif à l'usager, encadrer et coordonner les acteurs de la collecte dans une logique de structuration de filière et de valorisation renforcée des textiles collectés.

Suite aux résultats favorables d'une expérimentation menée depuis 2020 sur quatre communes du territoire, il s'agit de généraliser à l'échelle de la Métropole, sur le second semestre 2023, un dispositif de collecte permanent et renforcé, avec la pérennisation des conteneurs éphémères et le déploiement progressif de nouveaux conteneurs sur les secteurs sous dotés.

Plus largement, il s'agit également pour la Métropole d'assurer le suivi global de l'offre de collecte, son maillage et la traçabilité des tonnages collectés, en cohérence avec les attentes de l'éco-organisme Refashion, en charge de la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) des textiles.

REPÉREZ LES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES!



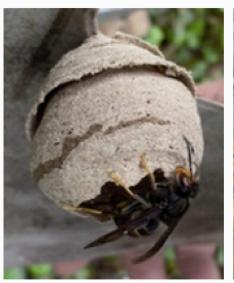
Face à l'avancée du frelon asiatique en Isère, un appel est lancé à tous les habitants de la commune pour aider à repérer les nids de frelons asiatiques et à les signaler. Arrivé en Isère en 2015 le frelon asiatique est un redoutable prédateur de tous les insectes et des abeilles en particulier. La population d'un seul nid en consomme plusieurs kilos par an! Les frelons asiatiques capturent les insectes, les réduisent en bouillie et les ramènent au nid pour nourrir les larves. Près de 1000 nids ont été détruits en Isère en 2022.

Au printemps, entre février et avril, la fondatrice frelon construit d'abord un nid primaire. Il s'agit d'un petit nid, de la taille d'un melon, situé généralement à l'abri, sous l'avancée d'un toit par exemple. A partir du mois d'avril, les frelons vont quitter ce petit nid pour construire un nouveau nid, appelé nid secondaire, situé généralement dans un arbre entre 5 et 15 mètres de hauteur. Ce nid est souvent énorme et peut atteindre un mètre de hauteur. Il abrite des milliers de frelons.

Si vous découvrez l'un de ces deux nids, signalez le sur le site internet www. frelonsasiatiques.fr.

En Isère la lutte contre le frelon est pilotée par le GDSA (Groupement de défense sanitaire apicole) avec un soutien financier fort du Département, des Communautés de communes et de la Région. Une fois signalé le nid sera détruit par le GDSA.

Tout particulier, toute collectivité peut déclarer un nid sur le site internet www.frelonsasiatiques.fr



Nid primaire (au maximum de la taille d'un gros melon)



Nid secondaire (jusqu'à 1 mètres de haut et 80 cm de diamètre)







ASA ASSOCIATION SYNDICALE DE L'ARGENTIÈRE À L'ECHAILLON.

L'association est chargée sur nos communes de Sassenage, Noyarey, Veurey, et partiellement St Quentin sur Isère, de l'entretien du réseau hydraulique.

Divers changements ont eu lieu en 2022.

Une réduction du périmètre. De Comboire à /'Argentière ayant rejoint la métropole de Grenoble. Suite à la nouvelle structure GEMAPI, les services de l'état ont demandés de supprimer les classes de dangers liés aux risques d'inondations de l'Isère; ce qui entraine une classe unique sur notre périmètre, et une redevance minimum de 10 €.



L'Association Syndicale "L'Argentière à l'Echaillon" assure ses engagements en assurant la sécurité des personnes et des biens sur ses périmètres de compétence. Tout en respectant: le milieu aquatique, la végétation arborée, les corridors biologiques.

Lors de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu. Nous rappelons à votre mémoire Mrs Goguet Jean Marie, ainsi que Guillermet Max qui par leur dévouement ont assuré le bon fonctionnement au service de tous durant de nombreuses années.

Les nouveaux membres du bureau de l'Association Syndicale l'Argentière à l'Echaillon.

Pour la Commune de Veurey.

Mme Ferrazzi Colette, Mme Mussa Karine, Mr Allibe Pierre.

Vice-président: Mr Gauthier René, Sassenage.

Président: Mr Cartier Millon Gabriel, Sassenage.



Union des Associations Syndicales, 2 Chemin des Marronniers 38100 Grenoble.



www.union-des-as38.fr



Direction Départementale des Territoires de l'Isère

PPRI DRAC - PUBLICATION DES CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE



À la suite de l'enquête publique du projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) du Drac aval qui s'est déroulée du 17 octobre au 25 novembre 2022, voilà le rapport de l'enquête publique, ses annexes ainsi que les conclusions

et avis motivés établis par la commission d'enquête, ont été remis à la direction départementale des territoires, service sécurité et risques, le 16 mars 2023.

Les documents sont disponibles et téléchargeables en ligne sur : le site des services de l'État en Isère au lien ci-après :



https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/Enquete-publique-sur-le-projet-de-PPRi-du-Drac-aval



Vous pouvez aussi consulter ce rapport d'enquête en mairie, dans sa version papier.



Consultez le projet PPRi.

https://www.registredemat.fr/ppri-drac



Le site dédié à l'enquête publique : https://www.registredemat.fr/ppri-drac/rapport



L'enquête publique préalable au renouvellement du label de Parc naturel régional est ouverte à compter du 29 mars à 9h00 jusqu'au 28 avril 2023 à 18h00.

Cette enquête permet aux habitants du territoire de consulter l'ensemble des documents de la charte du Parc, d'échanger avec des commissaires enquêteurs lors de permanences dans 15 communes différentes, de livrer leurs avis ou leurs suggestions et, le cas échéant, de faire évoluer le projet. La charte se formule en trois axes qui forment des directions pour les 15 ans à venir : le Vercors, un territoire vivant, à vivre et à faire vivre ; le Vercors s'adapte face aux changements globaux et se déclare territoire en transition ; le Vercors renforce sa capacité de dialogue, de partage et de mise en commun (ressources, espaces...).

Pendant toute la durée de l'enquête, vous pourrez consigner observations, propositions et contre-propositions : Il s'agit pour les citoyens de faire des observations, propositions ou contre-propositions sur le projet de charte disponible en ligne sur le site du Parc du Vercors https://www.parc-du-vercors.fr/charte en-revision ou sur le registre dématérialisé qui sera disponible à l'adresse

https://www.registredemat.fr/charte-parc-vercors. L'ensemble des documents du dossier sont également disponibles au format papier dans les lieux de permanences de la commission d'enquête

- Par voie numérique : sur la plateforme numérique dédiée à l'enquête tous les documents en version informatique y sont disponibles (ouverte à partir du 29 mars à 9h00).
- Par courrier : Parc naturel régional du Vercors à l'attention de la Présidente de la Commission d'enquête 255 chemin des fusillés 38250 Lans-en-Vercors
- Par voie électronique à : charte-parc-vercors@registredemat.fr
- Physiquement: une version papier et une version informatique pourront également être consultées sur rendez- vous en téléphonant au 07 61 64 55 29 à la Maison du Parc naturel régional du Vercors - 255 chemin Fusillés - 38250 Lans-en-Vercors du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.
- un registre papier d'enquête est également à disposition du public dans toutes les communes de permanences des commissaires enquêteurs avec lesquels tout un chacun peut échanger :

COMMISSION D'ENQUÊTE

Pour conduire cette enquête publique sur le projet de charte révisé du Parc naturel régional du Vercors, le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné une commission d'enquête constituée de 3 membres :

- Mme Capucine Morin (présidente de la commission),
- · Mme Michèle Souchère
- M. Henri Viguier

Pour toutes les infos, rendez-vous sur www.parc-du-vercors.fr/charte-en-revision Nota bene : toutes les communes du périmètre d'étude du futur Parc du Vercors procéderont au vote sur l'adhésion en 2024

LE BAFA DÉSORMAIS ACCESSIBLE DÈS 16 ANS!

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en accueils collectifs de mineurs, permet d'encadrer des enfants et des adolescents à titre non professionnel et de façon occasionnelle, notamment en séjours de vacances et accueils de loisirs.



Liberté Égalité Fraternité

jeunes.gouv.fr



Le candidat doit suivre les différentes étapes d'une formation théorique et pratique, dont les objectifs sont :

1. D'une part, de le préparer à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité;
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2. D'autre part, de l'accompagner vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité :
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif;
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination;
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.



Pour en savoir plus rdv sur : http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Il existe de nombreuses aides pour financer le BAFA versées par :

- la CNAF (aide nationale pour la session générale);
- votre CAF (différentes selon les départements);
- · certaines mairies;
- certains organisateurs d'accueils collectifs de mineurs;
- · certains comités d'entreprises

Le CCAS peut octroyer une participation financière aux administrés de la commune de VEUREY-VOROIZE. Le montant maximum de l'aide sera de 500 euros versé directement au demandeur. En contrepartie, la personne ayant bénéficié du dispositif devra assurer une durée de 20 jours au Centre de Loisirs "les Petits Malins".

Les personnes désireuses de se former devront faire une demande par courrier au CCAS, 2 Rue de la Gilbertière 38113 VEUREY-VOROIZE en précisant la motivation, les dates, l'organisme de formation et le coût de celle-ci. Les dossiers seront examinés et validés selon les critères définis.



L'aide sera versée qu'après remise d'une attestation de présence et de réussite.





En 2023, dans une démarche de préservation énergétique, l'Etat français a revu le montant de sa prime à la conversion.

En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique et que vous remplissez les conditions, vous bénéficiez d'une aide financière :

- Les critères d'éligibilité ont été rehaussés depuis le 1er janvier 2023, dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide.

Toutes les aides en fonction du vélo acheté sont disponibles sur cette page. Pour obtenir cette aide, vous devez déposer votre demande sur le site :

https://www.Primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/

dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.







DEVENEZ ACCOMPAGNANT D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP!



Si vous souhaitez participer à l'inclusion des élèves en situation de handicap, de la maternelle au lycée et contribuer à développer leur autonomie

Vos missions:

- Accompagner l'élève dans les actes de vie quotidienne
- Accompagner l'élève dans l'accès aux apprentissages
- Accompagner l'élève dans les activités de vie sociale et relationnelle

Les conditions de recrutement :

L'Education nationale recrute pour un contrat de 3 ans, renouvelable une fois, puis cdisation possible

Envoyez votre candidature si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- Titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne
- Titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins niveau IV (Bac Bac Pro)
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Vos lieux d'exercice:

Etablissements publics et privés

- Écoles
- Collèges
- Lycées

Vous ne serez pas affecté(e) dans un établissement de scolarisation de votre (enfant(s) le cas échéant.

STAGE







La GV de Veurey et Delphine AIELLO, vous proposent de venir partager la pratique du hatha yoga (yoga traditionnel) samedi 22 avril à la salle des fêtes de Veurey-Voroize. Cette journée est ouverte à tous les niveaux de pratique débutant ou non.

Programme de la journée:

- 10h-13h: pratique de postures, pranayama (respirations), méditation, nada yoga (yoga du son).
- -13h-14h: repas partagé végétarien
- -14h-17h: postures, pranayama, chant d'un mantra, lecture d'un enseignement du Buddha et un temps assez long consacré au yoga nidra (relaxation profonde guidée)

Tarifs:

- 1/2 journée matin ou après-midi: 30 euros
- Journée complète: 50 euros

Si vous optez pour la demi-journée vous pouvez rester ou venir plus tôt pour déjeuner avec nous.

Inscription et renseignements supplémentaires: Delphine AIELLO 06.50.90.82.70 d.elf38@yahoo.fr

> Samedi 22 avril 10h-13h et/ou 14h-17 Salle des fêtes Veurey-Voroize

Concours d'agility canin au CCSMV

Le Club Canin Sous le Massif Vercusien situé allée des Bannettes à Veurey est fier d'inviter tous les Veurois et Veuroises à venir admirer les athlètes humains et canins qui participeront à son concours d'agility

le 22 avril prochain, de 8h à 17h.





Pour rappel, l'agility est une discipline canine sportive mondialement reconnue, elle consiste à amener son chien à franchir différents obstacles sur un parcours chronométré. C'est une discipline impressionnante à admirer, même pour les néophytes, tant vis à vis des performances que de la complicité très forte qui doit être développée entre le chien et l'humain.



Le Club Montagne Escalade Veurois compte cette année 41 licenciés soit 18 adultes et 23 jeunes.

Trois groupes selon l'âge et le niveau se partagent avec les adultes le mur Lafaille à Voiron pour les cours du samedi après-midi. Le temps plutôt clément et sec de cet hiver a bien profité aux Ados qui ont grimpé quelques fois en extérieur quand aux plus jeunes ils ont pu s'initier à une compétition organisée par la fédération.

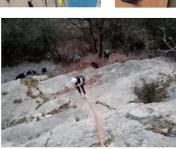
Le club ce n'est pas seulement de l'escalade, il existe un volet « randonnée ». Le premier jeudi du mois est en train de s'organiser un nouveau voyage lointain. Un Trek dans l'Himalaya Indien au Ladack ou Zanskar ...





























Mercredi 23 février

Les après-midis "goûter" se poursuivent. Nous avons accueilli une vingtaine de personnes. L'ambiance est conviviale, chaleureuse et animée.

La galette des rois a été suivie des crêpes de la chandeleur et des bugnes préparées par l'équipe du CCAS.
Certains de nos invités ont même donné de la voix en formant, à notre grand bonheur, une petite chorale improvisée. Pour les prochaines réunions, nous essayerons de trouver des thèmes (sécurité, lecture, jeux etc.). Nous attendons vos suggestions.

Les prochaines dates sont jeudi 27 avril et mercredi 31 mai.



Bravo les "Petits Malins" excellente initiative



Samedi 4 mars

Soirée
"Rock and Roll"
organisée par la
'SociétéMusicale"
et animée par
le groupe les
"Carltons"



Samedi 18 mars

Le Hockey Club de Veurey Noyarey (HCVN) a connu un grand succès lors de son récent tournoi de hockey sur gazon U10 à Sainte-Foy-lès-Lyon le 18 mars dernier. Les jeunes joueurs du HCVN ont joué avec brio, remportant la première place parmi les sept équipes en compétition. Les supporters ont été ravis de voir les joueurs en action, avec des matchs captivants et un score impressionnant de 5-1 dans l'un d'entre eux. Le beau temps était également de la partie, ce qui a ajouté une touche agréable à l'événement. Tous les participants ont profité pleinement de l'occasion et nos champions sont repartis chez eux avec une médaille autour du cou et de beaux souvenirs plein la tête. Bravo le HCVN!! Les prochaines dates de tournoi sont déjà en vue, et le HCVN se prépare déjà pour les compétitions à venir. Les tournois U10 sont prévus le 29 avril à Grenoble et le 3 juin à Lyon, tandis que les tournois U12 devraient avoir lieu les 1er avril et 6 mai à Lyon. Les supporters peuvent s'attendre à des matchs passionnants, remplis d'action et de suspense. Le HCVN espère continuer sur sa lancée et remporter de nombreux autres titres durant la saison.

Les photos:

- 1: De gauche à droite: Léane, Paul, Agathe, Faustin (Goal), Lucas, Milo, Kaïis + Jérémy (le coach)
- 2: Assis derrière, de gauche à droite: Paul, Faustin, Agathe, Milo. Accroupi par terre, de gauche à droite: Léane, Lucas et Kaïis





Consert



Après avoir tenu un stand au Marché de Noël du Sou des Ecoles ou ils ont présenté le projet jeu : création de jeux de plateau (morpion, dames, dominos...) en céramique





Les petits potiers du club Au Grès des Arts ont travaillé sur le thème des arbres : Arbres, refuge de nos petits amis les animaux et Arbres, sources de bien être, favorisant la détente ... Belle créativité!! Il ne manquait que Tristan pour compléter la forêt!



LE LOTO ORGANISÉ PAR LE SOU DES ECOLES DE VEUREY-VORDIZE LE SAMEDI 11 MARS DERNIER A ÉTÉ UN VÉRITABLE SUCCÈS.

L'évènement a attiré un grand nombre de personnes qui ont tous passé une excellente soirée. Les sourires étaient là et l'excitation palpable, alors que les joueurs attendaient les résultats du tirage. Tous étaient très enthousiastes et impatients de remporter l'un des nombreux lots en jeu.

Les organisateurs ont fait en sorte que tout se passe bien et ont réussi à créer une ambiance conviviale et chaleureuse, pour une soirée très agréable. Les joueurs ont même pu boire et se restaurer tout au long du jeu.

Les gagnants, nombreux, ont pour la plupart d'entre eux été ravis de recevoir des lots qui ont dépassé leurs attentes.

Au final, ce premier loto organisé par le Sou des Ecoles a été un grand succès. Remplie de rires et de joie, cette soirée a été une belle occasion pour les habitants du village de se réunir et de passer un bon moment ensemble.

Bravo et merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement: Les membres du sou bien sûr, mais aussi, la mairie, les services techniques, les Petits Malins, et le Comité d'Animation. Et enfin à nos généreux donateurs de lots!

Dans l'attente de l'édition suivante en 2024 :-)









LES "DOMINOS" DU SOU DES ÉCOLES ONT ORGANISÉ LEUR CARNAVAL LE SAMEDI 25 MARS.

Super héros, Indiens, cowboys et princesses... tous étaient présents pour cette soirée festive. Des récompenses ont d'ailleurs été remises aux plus beaux costumes.

Au cours de la première partie de la soirée, les enfants ont profité de leur boom animée par un super DJ, tandis que les adultes ont pris possession de la piste de danse et de ses lumières par la suite. La buvette a connu un grand succès: entre tireuse à bière, hot-dogs, croque-monsieur et machine à pop-corn, il y en avait pour tous les goûts!

Il est important de rappeler que le Sou des écoles collecte des fonds pour financer les projets pédagogiques des écoles de Veurey-Voroize. Un grand merci donc aux membres du Sou pour leur engagement, mais un grand Merci également à la mairie, aux services techniques, aux petits malins et au comité des fêtes dont le soutien est déterminant dans l'organisation des évènements du Sou.

Enfin, un grand Merci à tous les participants pour leur bonne humeur ! RDV l'année prochaine pour le Carnaval 2024!

EXPRESSION POLITIQUE

MAJORITÉ MUNICIPALE

VEUREY ENSEMBLE ET EN TRANSITION

OPPOSITION MUNICIPALE

VEUREY C'EST VOUS

Où est passé le civisme!

Les voitures vont toujours aussi vite malgré les signalisations, les ralentisseurs, les dangers possibles! Les ordures ménagères dans les logettes! Toujours plus de gros cartons encombrant les bacs alors qu'il serait tellement plus facile de les plier et voire de les emmener à la déchetterie. Mais on n'a plus le temps et puis ma fois on paye des impôts!

Les bordures extérieures le long des propriétés! Les employés de la Commune n'ont qu'à le faire! On paye des impôts pour ça! Or c'est aux propriétaires de le faire, au même titre qu'il entretiennent (parfois) leurs terrains. Dommage pour le paysage!

Le stationnement dangereux hors des places réservées et gènent la circulation.

Les oublis de demander des autorisations de constructions ou d'extensions ou de tout autre changement de l'aspect de la propriété en se disant que ce n'est pas nécessaire et puis le voisin l'a bien fait lui! Enfin finalement c'est tout ce vivre ensemble qui disparait de jour en jour.

Le budget communal a été approuvé à l'unanimité des membres du conseil, étant totalement consensuel, en ce qu'il résultait des travaux de la Commission Finances, au sein de laquelle chacun avait vu ses avis pris en compte.

Ce budget est la fois prudent et ambitieux. Prudent sur le taux d'endettement de la commune, qui apparait ponctuellement élevé, mais qu'il faut relativiser, eu égard à une capacité de désendettement de quelques années.

Prudent sur les recettes attendues en ne retenant que celles qui sont définitivement certaines.

Ambitieux en ce qu'il permet d'engager des travaux, notamment d'extension de la crèche, beaucoup plus rapidement que ce qui était initialement programmé. Ambitieux en ce qu'il permet de poursuivre l'embellissement du village, de le doter de nouveaux équipements et de planifier des travaux de rénovation des bâtiments commerciaux.

Avec le concours de chacun des Conseillers Municipaux, notre commune, se fondant sur la solidité de ses finances, peut envisager l'avenir avec confiance et la volonté d'offrir à tous les habitants un constant « mieux-vivre » à VEUREY.



la métropole

LES INFOS PRATIQUES

MOBILITÉ

Agences M

Conseils, vente de tickets bus et tram, horaires, abonnements... 51 av. Alsace-Lorraine, Grand'Place, 15 bld. Joseph-Vallier (Grenoble)

Relais TAG du Campus

Horaires, trafic, abonnements et recharge 442 av. de la Bibliothèque, St.M-d'Hères www.mobilites-m.fr

• Agences M Vélo +

Location de vélos courte ou longue durée 2 agences : parvis gare (Grenoble), campus (S.M-d'Hères), et autres agences mobiles dans les communes.

www.veloplus-m.fr accueil@metrovelo.fr 09 74 77 73 80

Citiz

Location de voitures en libre-service téléchargez l'appli Citiz. www.alpes-loire.citiz.coop alpes-loire@citiz.fr 04 76 24 57 25

DÉCHETS & TRI

Numéro vert

Collecte, conseils de tri, achat de bac... Appel et service gratuits du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Tél. 0 800 500 027 www.grenoblealpesmetropole.fr/dechets

EAU

L'eau potable

www.grenoblealpesmetropole.fr/eaupotable Tél. de 8h à 12h et 13h à 16h30 au 04 76 86 20 70

Les eaux usées

www.grenoblealpesmetropole.fr/eauxusees Tél. 04 76 59 58 17

VOIRIE

• Problème sur l'espace public

Nids de poule, mobiliers cassés, feux tricolores défectueux... contactez-nous : Tél. 0 800 500 027 www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie



Médecins généralistes

Consultations sur RDV tous les jours et samedi matin si urgences. RDV au 04 76 53 95 29

Dr LANCON Marie:

consultations tous les jours sauf le jeudi

Dr PARMENTIER Christophe:

consultations tous les jours sauf le mardi

Dr PAUTHIER Laurent :

consultations tous les jours sauf le mercredi

Cabinet d'infirmières diplômées d'état

ZUANON Bénédicte : 06 01 45 69 54 LAVERRIERE Laurence : 06 14 01 45 80 DACMINE Nadia : 06 70 46 60 18

Pédicure - Podologue

BARON Harmony

Ouvert tous les jours et sur RDV. Visite à domicile possible.

RDV au: 04 76 43 88 09 ou 06 07 67 86 57

Orthophoniste

SONZOGNI Anaïs

uniquement sur rdv au : 07 69 67 85 22.

les lundis, mercredis et vendredis,

Pas de domicile.

Psychologue clinicienne

DELEPELAIRE Marianne

Consultations sur rendez-vous au

07 83 38 10 01

Diététicienne Nutritionniste

Diplômée d'Etat

GENON CATALOT Julie

Consultations sur rendez-vous au

07 88 27 24 67



L'information de la commune en direct sur votre smartphone Simple et gratuite, télécharger l'application sur l'App Store, Google Play ou l'AppGallery



Mairie

2 rue de la Gilbertière



Lundi : 15h00 - 17h00

Mardi: 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Mercredi: 13h30 - 17h00

Jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00

Vendredi : 13h30 - 17h00Samedi : 8h00 - 12h00

Nous joindre

Tél: 04.76.85.16.80Mail: mairie@veurey.fr

• Web: www.veurey-voroize.fr

Facebook : commune de veurey-voroizeCCAS : ccasveureyvoroize@orange.fr



Urgences

 Samu: 15 ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes

• Police - Gendarmerie : 17

• Gendarmerie de sassenage : 04.76.27.42.17

• Pompiers: 18

• Numéro d'urgence européen : 112 (SAMU + Police + Pompier)

• Numéro d'aide aux victimes : 116 006

SAMU Social: 115

• Centre anti-poison : 04.72.11.69.11

• Enfants disparus : 116 000

• Enfance maltraitée : 119

SOS Femme Violence Conjugale: 3919
Alerte attentat - enlèvement: 197



Pharmacie de secteur

Pharmacie Polossat, 87 rue du Maupas à Noyarey. Tél : 04.76.53.91.15

Pharmacies de garde affichage sur la vitrine de l'officine ou au 3915.



• Lundi: 10h00-13h00 / 16h00 - 19h30

Mardi, mercredi, jeudi, et vendredi 7h30 - 13h00 / 16h00-19h30

Samedi : 7h30 - 13h00 / fermé après-midi

Dimanche : fermé

Le Relais de Poste Commerçant (RPC) fonctionne tous les jours de la semaine, aux horaires d'ouverture du magasin jusqu'à 10h45 le matin et de 16h00 à 19h30 après-midi.